



AVIS PUBLIC
Assemblée de consultation

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

une assemblée de consultation publique relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le projet de règlement numéro 469.10-2019 aura lieu le mardi 14 novembre 2023 à 16 h 30 à la salle du Conseil de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 469.10-2019 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 octobre 2023.

RÉSUMÉ: le règlement numéro 469.10-2019 a pour but de changer une affectation dans la municipalité de Sainte-Mélanie. Les lots 5 611 696, 5 611 697, 5 611 698, 5 611 699, 5 611 700 et 5 612 370 sont affectés habitation faible densité plutôt que protection catégorie 1, afin que les usages résidentiels qui s'y trouvent ne deviennent pas dérogatoires et protégés par droits acquis après la refonte réglementaire. De façon plus précise, la Municipalité de Sainte-Mélanie devra modifier sa réglementation d'urbanisme, notamment son plan d'urbanisme et son règlement de zonage, afin que celle-ci prenne en considération le changement d'affectation visé. Toute autre modification réglementaire pour assurer la concordance devra également être effectuée.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité et ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et à la MRC, au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 25 octobre 2023.

Nancy Fortier

Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 469.9-2019**

Je, soussigné(e), René Charbonneau
(Prénom et nom)

Directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité ou ville de
(Poste)

Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en

affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le

25 octobre 2023 entre 12 h et 14 h heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 octobre 2023.

Signature